

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°30/2010****OBJET : BUDGET 2010 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 17
Excusés	: 5
Pouvoir	: 2
Votants	: 19

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le mercredi trente juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux juin 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sébastien BALZANI qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Hélène GARDET, Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Danielle MAINCENT, Isabelle TOSELLO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Heldwige QUEMY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du budget primitif 2010, des régularisations sont à faire : erreur de saisie et plusieurs lignes budgétaires ont été insuffisamment pourvues. Par conséquent, afin de pouvoir engager certaines dépenses, il propose de procéder à des virements de crédits tels que présentés dans le tableau ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article et Opération	Sommes	Article et Opération	Sommes
Emprunts	1641	0,07		
Emprunts			1641	0,07
remboursement taxe assainissem. DRYJARD (PC annulé)	1388	2286,74		
Dépenses imprévues	020	- 2286,74		
TOTAUX		0.07		0.07

SECTION FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article et Opération	Sommes	Article et Opération	Sommes
Acompte cotisa. assurance personnel (CNP)	6455	43 422.00		
Produits exceptionnels (rembour.CNP)			7788	43422.00
Produits exceptionnels (autres remboursem)			7788	13000.00
Dépenses imprévues	022	13000.00		
Vir. section d'investissement (erreur saisie)	023	50000.00		
Dépenses imprévues	022	-50000.00		
TOTAUX		56422.00		56422.00

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.